

Vaccination contre la grippe 2010-2011 :

Cette vaccination est recommandée et en partie remboursée pour toutes les personnes de plus de 50 ans. L'assurance complémentaire de la plupart des mutuelles offre un remboursement complet du vaccin

Le vaccin contient la souche H1N1 qui avait tant fait parlé d'elle l'an dernier"

Enfants :

Votre médecin généraliste est aussi celui de vos enfants. Il peut soigner toutes leurs maladies courantes, suivre leur croissance et les vacciner. Il dispose des vaccins gratuits fournis par le Ministère de la Communauté Française. Depuis peu l'assurance complémentaire de la plupart des mutuelles rembourse le ticket modérateur des consultations des enfants de moins de 7 ans chez leur médecin généraliste.